

Sondage sur la sécurité routière 2024

L'alcool au volant au Canada

Milad Delavary, Craig Lyon, Hannah Barrett, Ward G.M. Vanlaar et Robyn D. Robertson
décembre 2024



PRINCIPALES CONCLUSIONS

- > Entre 1996 et 2021, le nombre de Canadiens ayant perdu la vie dans une collision impliquant un conducteur en état d'ébriété a diminué de 57,5 %, passant de 1 079 à 459 décès.
- > En 2024, les conductrices étaient 62 % moins susceptibles que les conducteurs de déclarer avoir conduit au-delà de la limite légale d'alcool.
- > En 2024, chaque augmentation de 10 ans d'âge correspondait à une réduction de 25 % des probabilités de conduire après avoir consommé de l'alcool au-delà de la limite légale.
- > En 2024, 5,9 % des conducteurs ont admis avoir conduit après avoir consommé de l'alcool au-delà de la limite légale au cours des 30 derniers jours, comparativement à 5,8 % en 2023.
- > Parmi les 5,9 % des répondants ayant admis avoir conduit au-delà de la limite légale, 44,1 % ont déclaré avoir consommé de l'alcool à domicile et 43,3 % ont déclaré avoir bu seuls.

FONDATION DE RECHERCHE SUR LES BLESSURES DE LA ROUTE

FRBR



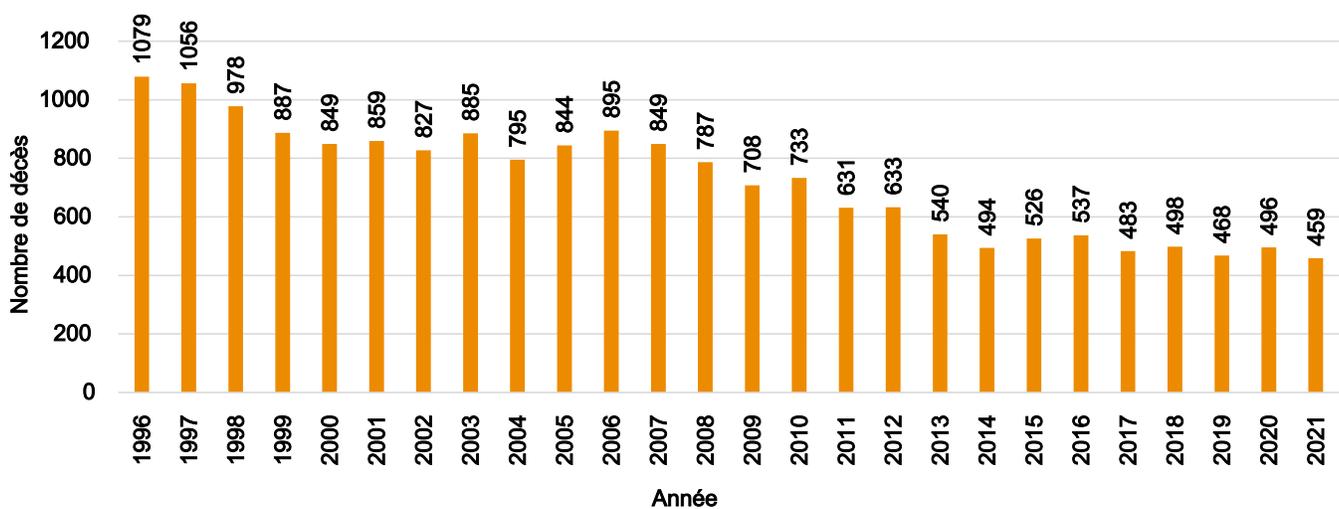
Introduction

Cette fiche d'information présente les principales conclusions sur l'alcool au volant au Canada du Sondage d'opinion sur la sécurité routière 2024 (SSR), une enquête nationale annuelle sur des questions relatives à la sécurité routière. Il est mené par la **Fondation de recherche sur les blessures de la route (FRBR)** en partenariat avec **Bière Canada** et **Desjardins Assurances**. Il prend le pouls de la nation sur les principales questions de sécurité routière à l'aide d'un questionnaire en ligne auprès d'un échantillon aléatoire et représentatif de conducteurs canadiens. De plus, des informations de la base de données **nationale sur les collisions mortelles de la FRBR** sont présentées pour examiner les tendances en matière de décès liés à l'alcool au volant.

Combien de Canadiens sont décédés dans des collisions impliquant un conducteur en état d'ébriété?

En 2021, année la plus récente pour laquelle des données complètes sont disponibles à l'échelle nationale, 459 Canadiens ont perdu la vie dans une collision impliquant un conducteur en état d'ébriété. Ces décès se sont produits moins d'un an après des collisions sur les voies publiques du Canada. Comme l'indique la figure 1, le nombre de décès dans les collisions où un conducteur a consommé de l'alcool a globalement diminué de 1996 à 2021, soit une baisse de 57,46 %, ou de 1 079 à 459 décès.

Figure 1 | Nombre de Canadiens décédés dans des collisions impliquant un conducteur en état d'ébriété



Quel pourcentage de Canadiens sont décédés dans des collisions impliquant un conducteur en état d'ébriété?

En 2021, les collisions avec un conducteur ayant consommé de l'alcool représentent 28,38 % des décès sur les voies publiques au Canada. Ce pourcentage a diminué par rapport au sommet de 41,56 % atteint en 1996 et, depuis lors, est resté sous le niveau de 39,3 %, malgré quelques fluctuations. Le pourcentage des décès associés à la consommation d'alcool a baissé en 2021 (28,38 %) par rapport à 2019 (31,74 %).

Le pourcentage de conducteurs en état d'ébriété a-t-il augmenté?

En 2024, 11,4 % des personnes interrogées ont admis avoir conduit après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours, comparativement à 13,0 % en 2023. À noter que cela comprend celles qui en ont consommé une petite quantité, qui pourrait même être inférieure aux limites prévues par la loi ou des entités administratives (le cas échéant). Des tendances claires, bien que peu prononcées, sont apparues au fil des ans, comme l'illustre la figure 3.

Figure 2 | Pourcentage de Canadiens décédés dans des collisions impliquant un conducteur en état d'ébriété

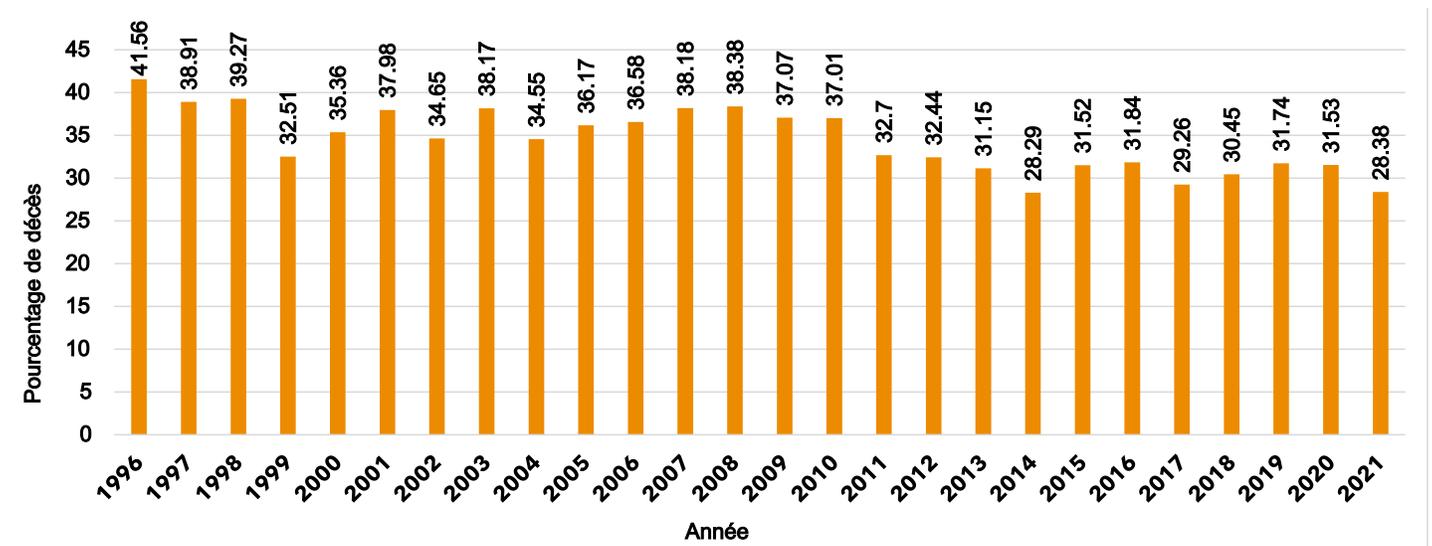
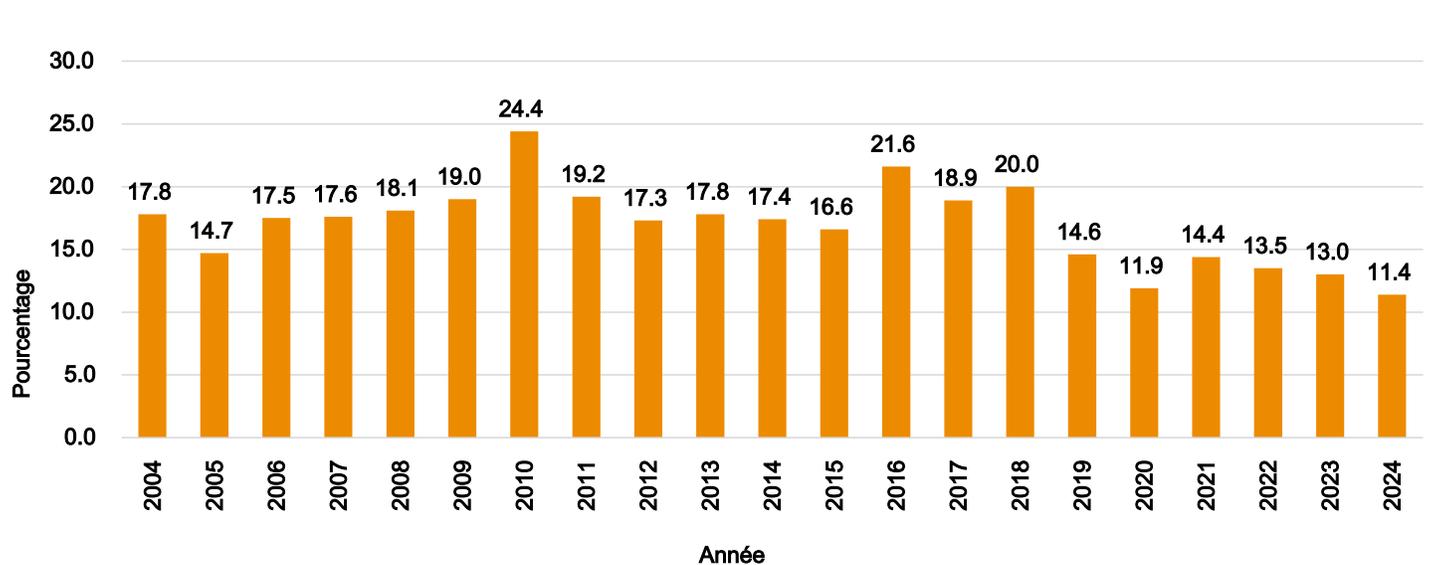


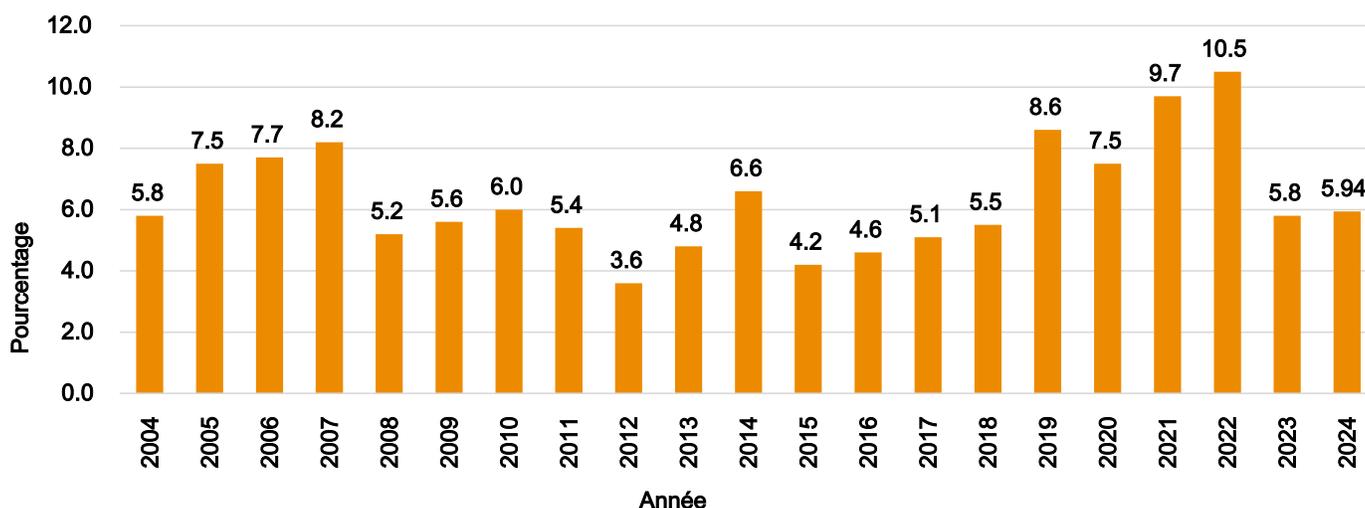
Figure 3 | Pourcentage de personnes en état d'ébriété qui ont conduit après avoir bu de l'alcool



Pour l'analyse de ces données, un modèle de régression linéaire par morceaux a été utilisé. De 2005 à 2009, on observe une tendance à la hausse du pourcentage de personnes interrogées qui admettent avoir conduit après avoir consommé de l'alcool, peu importe la quantité. Cette tendance a été suivie d'une baisse de 2011 à 2015. Le pourcentage a augmenté de manière importante en 2016 avant de fortement reculer de 2017 à 2024.

En 2024, 5,94 % des personnes interrogées pensent avoir conduit avec un taux d'alcool supérieur à la limite permise au cours de la dernière année, soit environ le même pourcentage qu'en 2023 (5,8 %). L'année précédente avait été caractérisée par une baisse importante et statistiquement significative par rapport aux 10,5 % enregistrés en 2022. Il s'agit d'un renversement de la tendance amorcée en 2016, avec une hausse constante du nombre de personnes qui pensent avoir conduit avec un taux d'alcool supérieur à la limite permise.

Figure 4 | Pourcentage de personnes qui pensent avoir conduit avec un taux d'alcool supérieur à la limite permise



À quel endroit les conducteurs consomment-ils principalement de l'alcool?

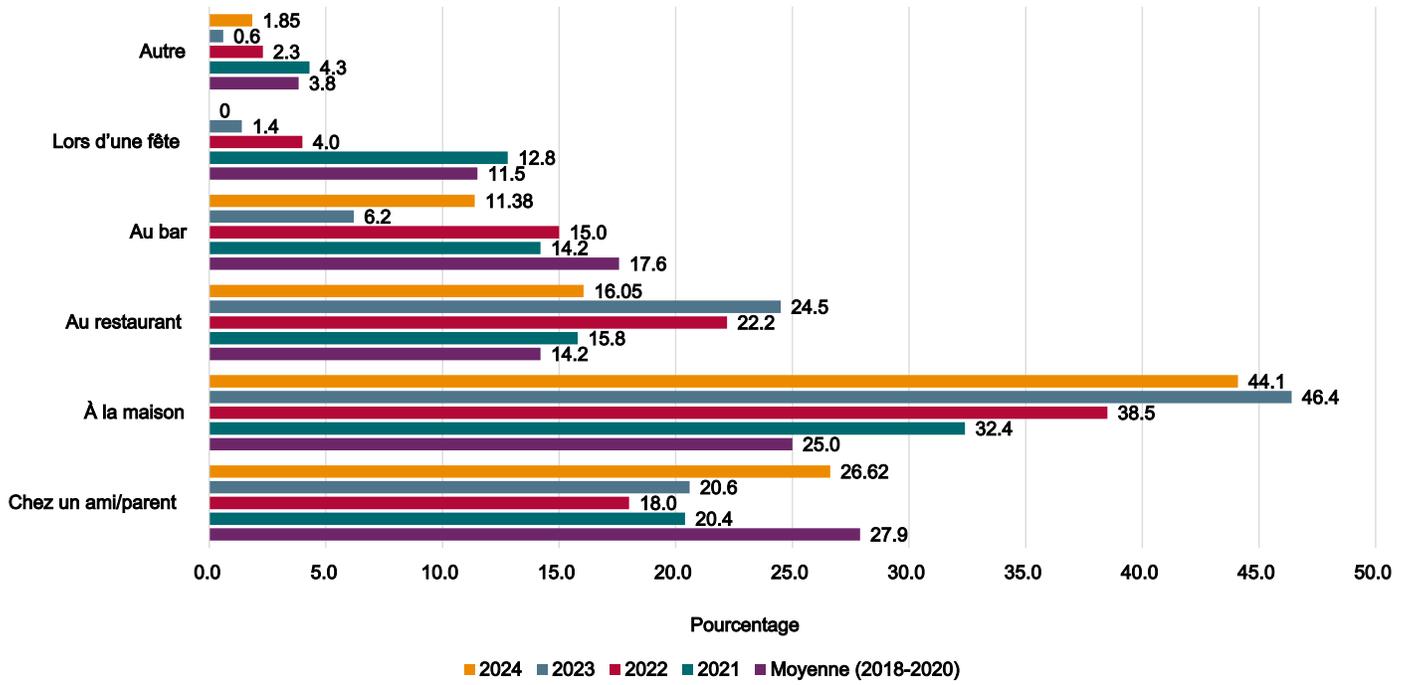
Les personnes interrogées qui pensent avoir conduit avec un taux d'alcool supérieur à la limite permise ont été questionnées sur le lieu où elles ont l'habitude de boire. Ces résultats sont présentés dans la figure 5. En 2024, 44,1 % ont indiqué avoir principalement bu à la maison avant de conduire, contre 46,4 % en 2023 et 38,5 % en 2022, soit une baisse de 2,3 % de 2023 à 2024. Suivent au deuxième rang les personnes qui déclarent avoir consommé avec des amis ou un parent, avec plus du quart de toutes les réponses (26,62 %) en 2024, contre 20,6 % en 2023. Le pourcentage des personnes qui déclarent boire principalement au restaurant est tombé à 16,05 % en 2024, une proportion en baisse par rapport aux 24,5 % de 2023.

Ces résultats montrent que c'est à leur domicile que boivent la majorité des personnes qui pensent avoir conduit avec un taux d'alcool supérieur à la limite permise, plutôt que chez un ami ou un parent ou au restaurant. À l'inverse, elles sont beaucoup moins nombreuses à avoir bu dans un bar ou lors d'une fête (11,38 % globalement). Il est intéressant de noter que la proportion de personnes ayant consommé dans un bar a augmenté par rapport à 2023 et que l'écart avec les niveaux pré-pandémiques se rétrécit.

Ces résultats suggèrent que les gens boivent encore à la maison avant de conduire avec un taux d'alcool qu'ils estiment supérieur à la limite permise. Cette tendance s'est d'abord manifestée pendant la pandémie, bien qu'on ait observé une légère baisse entre 2023 et 2024. Cette tendance pourrait être influencée par des facteurs économiques. Selon The Spirits Business (Collins, 2023), 26 % des consommateurs américains dépensent plus d'argent pour boire à la maison plutôt que dans un bar en raison de l'augmentation du coût de la vie. Des habitudes de consommation similaires sont probablement présentes au Canada, compte tenu de l'augmentation comparable de la hausse des prix. De nombreux guides budgétaires en ligne recommandent de réduire les dépenses non essentielles, comme les sorties au restaurant, en réponse à

ces pressions économiques. Par conséquent, un plus grand nombre de personnes pourraient décider de boire à la maison non seulement pour réduire les dépenses liées à l'alcool, mais aussi pour éviter les frais supplémentaires associés à un transport sécuritaire entre les points de consommation (ex. : covoiturage ou taxi). Des messages destinés à atteindre et à influencer ces différents groupes devraient être diffusés, en particulier pour les conducteurs qui consomment de l'alcool à domicile.

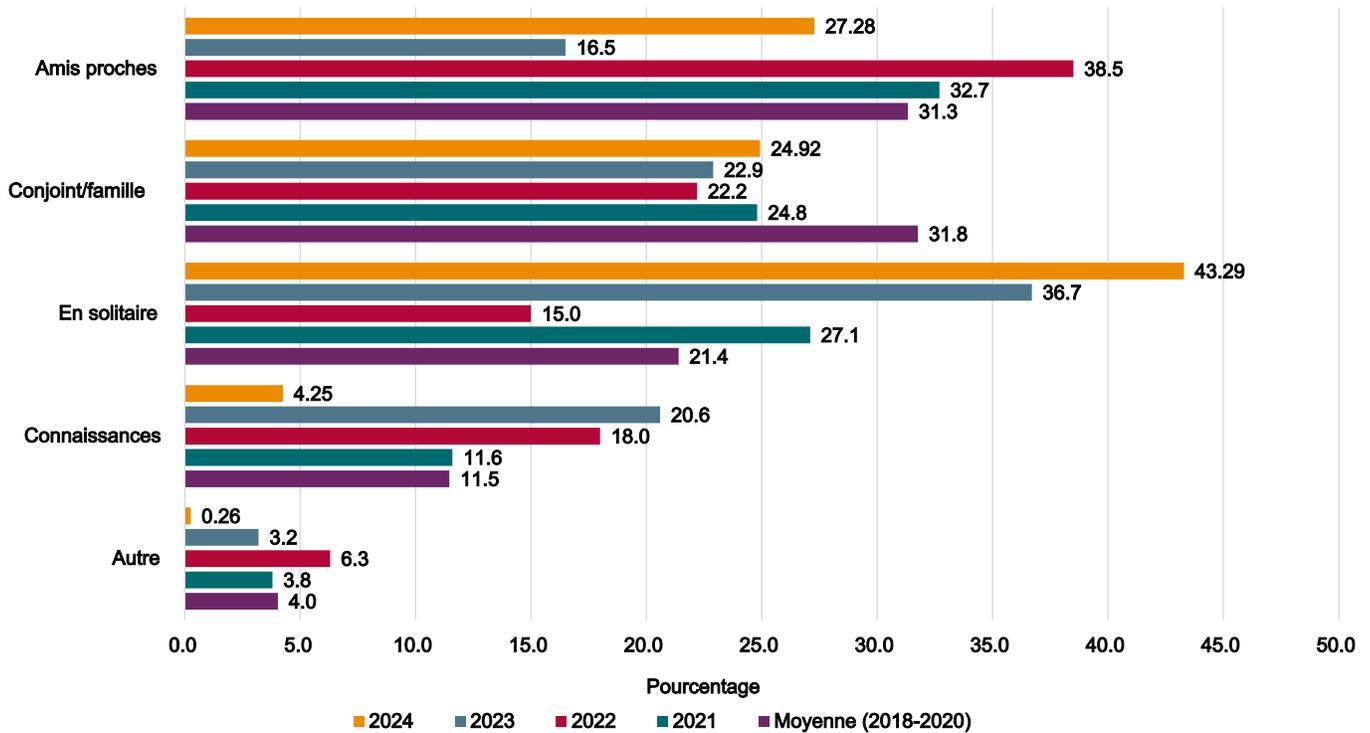
Figure 5 | Principaux lieux de consommation d'alcool des conducteurs canadiens



Avec qui les conducteurs consomment-ils principalement de l'alcool?

On a aussi demandé aux personnes qui pensent avoir conduit avec un taux d'alcool supérieur à la limite permise avec qui elles ont l'habitude de boire. Comme l'indique la figure 6, en 2024, 43,29 % des personnes interrogées ont déclaré qu'elles boivent le plus souvent seules, une proportion en hausse par rapport à 36,7 % en 2023 et à 15 % en 2022. Plus du quart ont déclaré boire principalement avec des amis proches (27,28 %) en 2024, comparativement à 16,5 % en 2023, tandis que 24,92 % ont mentionné qu'elles le faisaient surtout avec leur conjoint ou un parent en 2024, en hausse par rapport à 22,9 % en 2023.

Figure 6 | Principales personnes avec qui les conducteurs canadiens ont dit avoir consommé de l'alcool



L'augmentation du nombre de personnes qui boivent seules pourrait être causée par la montée du sentiment de solitude, effet résiduel de la distanciation sociale liée à la pandémie, au virage vers le télétravail et à la disponibilité d'options de divertissement à domicile, comme les jeux vidéo en ligne, les médias sociaux et les multiples services de diffusion en continu. En 2023, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a fait de la solitude une priorité sanitaire mondiale, allant même jusqu'à la déclarer épidémie mondiale (Christensen, 2023). On estime qu'une personne âgée sur quatre vit de l'isolement social, alors qu'entre 5 % et 15 % des adolescents déclarent ressentir de la solitude (OMS, 2024). L'isolement social et la solitude sont de plus en plus reconnus comme des problèmes de santé publique majeurs, et leur incidence sur la mortalité est comparable à celle d'autres facteurs de risque importants, comme le tabagisme, l'obésité et l'inactivité physique. Cela met en lumière l'importance de mettre en place des initiatives de santé publique pour remédier à l'isolement social, ce qui pourrait influencer indirectement les comportements liés à l'alcool.

En 2024, la consommation d'alcool avec des amis a augmenté de 10,78 % et celle avec le conjoint ou un parent a augmenté de 2 % par rapport à l'année précédente. À l'inverse, boire avec des connaissances est beaucoup moins fréquent, passant de 20,6 % en 2023 à 4,25 % en 2024.

La hausse de la consommation d'alcool en solitaire à la maison peut être en partie attribuable à la réduction du nombre d'occasions sociales. Il s'agit d'une tendance qui nécessite une surveillance étroite, car elle pourrait avoir des effets à long terme sur les comportements liés à l'alcool au volant et influencer les stratégies nécessaires pour régler efficacement ce problème.

Certains groupes de conducteurs sont-ils plus susceptibles que d'autres de prendre le volant après avoir consommé de l'alcool?

Comme nous l'avons indiqué précédemment, 11,4 % des personnes interrogées ont admis avoir conduit après avoir consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours en 2024. L'influence du sexe et de l'âge sur ce comportement a été évaluée au moyen d'une analyse de régression logistique. Il s'agit d'une méthode statistique utilisée pour déterminer la probabilité qu'un événement précis se produise, selon un ensemble de facteurs agissant sur les résultats. Dans ce cas, on voulait savoir à quel point une personne risquait de conduire après avoir bu, selon son sexe et son âge. Par rapport aux hommes, les femmes étaient 76 % moins susceptibles de déclarer avoir conduit après avoir consommé de l'alcool (RC : 0,24, IC : 0,17 - 0,33, $p = 0,00$). Cela correspond aux données historiques sur les conducteurs mortellement blessés qui montrent qu'on trouve alors beaucoup plus souvent de l'alcool dans le sang des hommes que des femmes (Brown et coll. 2018). L'analyse a également démontré qu'une augmentation de l'âge de 10 ans n'a pas d'incidence importante sur la probabilité de conduire après avoir consommé de l'alcool ($p = 0,972$). Ces résultats correspondent à ceux des SSR antérieurs, qui présentaient des tendances statistiquement significatives semblables.

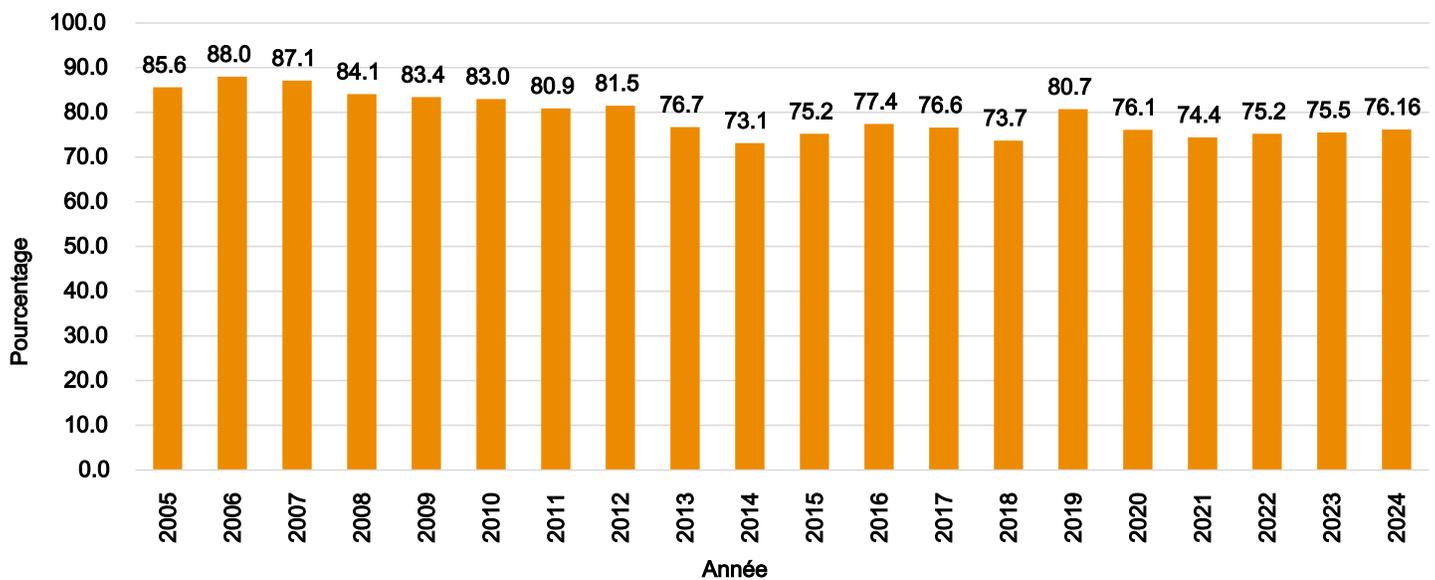
En 2024, 5,94 % des personnes interrogées ont admis avoir conduit alors qu'elles pensaient avoir dépassé la limite permise d'alcool dans le sang dans les 12 derniers mois. L'analyse de régression logistique a révélé que les femmes étaient 62 % moins susceptibles que les hommes de déclarer ce comportement (RC : 0,38, IC : 0,24 - 0,61, $p = 0,00$). L'âge est aussi un facteur important, chaque hausse de 10 ans étant associée à une baisse de 25 % des probabilités de dépasser la limite d'alcool permise (RC : 0,75, IC : 0,67 - 0,84, $p = 0,00$).

Les Canadiens considèrent-ils l'alcool au volant comme un problème de sécurité routière important?

On a demandé aux Canadiens à quel point diverses priorités publiques les préoccupaient. Les personnes interrogées ont évalué leur niveau de préoccupation sur une échelle de 1 (nul) à 6 (extrêmement élevé). À des fins de notation, les personnes interrogées ont été codées comme étant préoccupées par une question si elles choisissaient 5 ou 6.

En 2024, environ les trois quarts des conducteurs canadiens (76,16 %) ont déclaré que l'alcool au volant était une préoccupation publique. Des niveaux d'inquiétude comparables ont été observés quant au cellulaire au volant (tenu en main ou en mode mains libres) et à la drogue au volant. Respectivement 71,81 % et 72,8 % des personnes interrogées s'en sont dites préoccupées. Cependant, la conduite avec facultés affaiblies n'était pas la principale inquiétude des personnes interrogées. En effet, 80,75 % se souciaient davantage des textos au volant. Comme le montre la figure 7, bien que le degré de préoccupation ait varié au fil du temps, il ressemble depuis les dernières années à celui d'il y a dix ans. Toutefois, il est généralement plus bas qu'à l'issue des sondages menés entre 2005 et 2012.

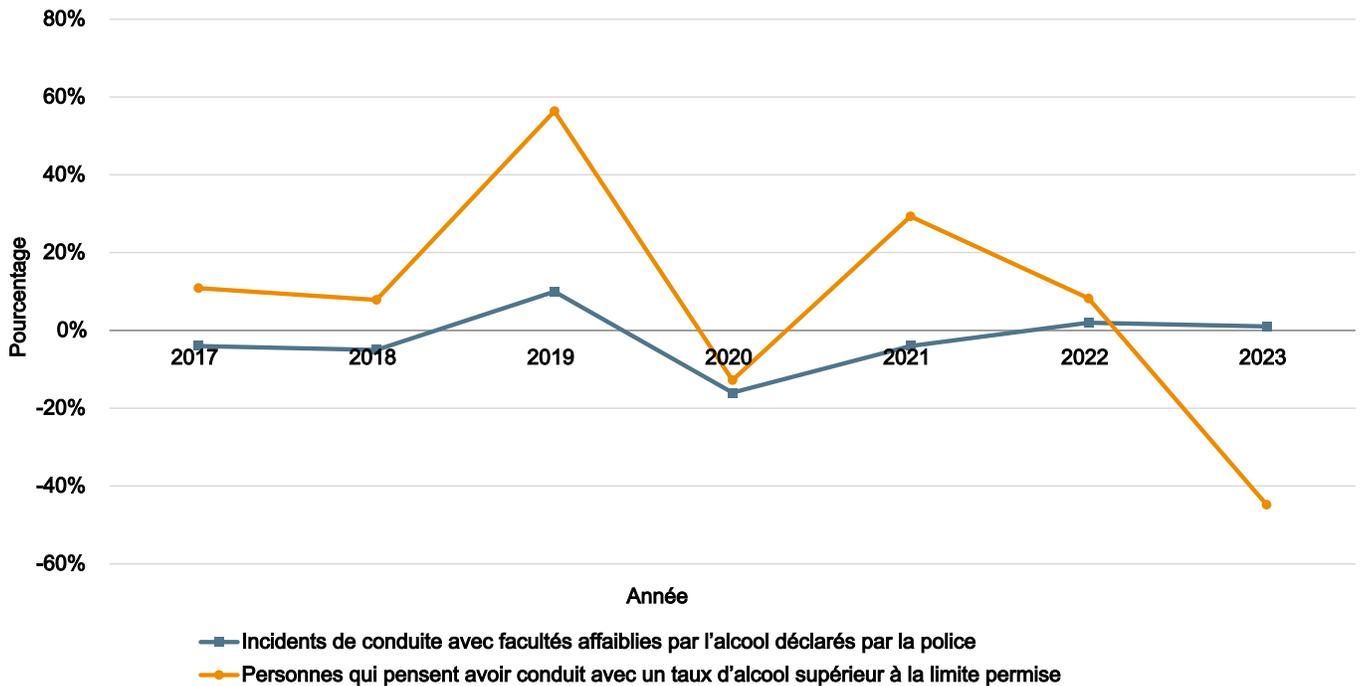
Figure 7 | Pourcentage de Canadiens qui considèrent l'alcool au volant comme un problème « très » ou « extrêmement » grave



Incidents de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool déclarés par la police

Des données de Statistique Canada ont été analysées pour examiner les tendances quant au nombre d'incidents de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool déclarés par la police de 2017 à 2023. Ces données ont été utilisées pour analyser les changements au fil du temps. La tendance quant au nombre d'incidents de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool déclarés par la police reflète largement celle du nombre de personnes qui pensent avoir conduit avec un taux d'alcool supérieur à la limite permise, sauf pour la dernière année de mesure, soit 2023. Bien qu'il n'y ait pas de variation importante du nombre d'incidents de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool déclarés par la police entre 2022 et 2023, on note une réduction de près de 50 % de la proportion de personnes qui pensent avoir conduit avec un taux d'alcool supérieur à la limite permise pendant la même période.

Figure 8 | Différence en pourcentage entre le nombre d'incidents de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool déclarés par la police et le nombre de personnes qui pensent avoir conduit avec un taux d'alcool supérieur à la limite permise



Les hausses du nombre d'incidents de conduite avec facultés affaiblies déclarés par la police coïncident avec les années où un plus grand nombre de personnes interrogées ont pensé avoir conduit avec un taux d'alcool supérieur à la limite permise. Cela n'est guère surprenant, car plus il y a de conducteurs avec facultés affaiblies sur les routes, plus les occasions d'intervention policière sont nombreuses. La baisse substantielle des deux tendances observée en 2020 est probablement attribuable à la pandémie, qui a entraîné une diminution de la conduite avec facultés affaiblies ainsi qu'un allègement des contrôles routiers en raison de préoccupations de santé publique et d'une réorientation des priorités en matière d'application des lois. L'augmentation observée en 2021 pourrait être attribuable à la résurgence des comportements d'avant la pandémie et au retour à la normale des pratiques d'application de la loi. En effet, c'est cette année-là que la distanciation sociale a cessé d'être une préoccupation majeure pour les policiers qui effectuent les contrôles routiers.

Fait notable, le nombre de personnes qui pensent avoir conduit avec un taux d'alcool supérieur à la limite permise a diminué de 50 % de 2022 à 2023, ce qui peut indiquer que les Canadiens respectent de plus en plus la réglementation. Cependant, le nombre d'incidents de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool déclarés par la police n'a pas beaucoup changé entre 2022 et 2023.

Conclusion

Le Canada a fait des progrès importants dans la lutte contre l'alcool au volant, comme en témoignent les tendances récentes en ce qui concerne les décès sur la route liés à l'alcool et la proportion de décès liés à la conduite avec facultés affaiblies. Entre 1996 et 2021, le nombre de Canadiens décédés dans des collisions de la route impliquant un conducteur en état d'ébriété a baissé de 57,46 %.

Des données récentes montrent que le nombre de décès a diminué de 7,46 % de 2020 à 2021, malgré une hausse en 2020 par rapport à l'année précédente. À l'inverse, la proportion de Canadiens qui pensent avoir conduit avec un taux d'alcool supérieur à la limite permise a augmenté de manière constante de 2015 à 2022, a baissé à 5,8 % en 2023 puis a légèrement grimpé à 5,94 % en 2024. Dans les années où plus de personnes interrogées ont pensé avoir conduit avec un taux d'alcool supérieur à la limite permise, on note également une augmentation du nombre d'incidents de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool déclarés par la police, sauf en 2023. Une surveillance en continu et la comparaison des données autodéclarées et déclarées par la police seront importantes pour orienter les efforts futurs concernant la prévention des incidents de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool au Canada et la réduction de leur nombre.

Certaines tendances, comme l'augmentation de la consommation d'alcool à la maison ou en solitaire, sont probablement influencées par des facteurs sociaux, notamment l'augmentation du coût de la vie, la solitude et l'accessibilité aux options de divertissement à domicile comme les jeux en ligne, les médias sociaux et les multiples services de diffusion en continu. Il est essentiel d'adapter les messages clés pour le sous-groupe des personnes qui boivent seules à la maison avant de conduire. Les stratégies d'application de la loi et les campagnes de sensibilisation pourraient devoir être modifiées afin de prévenir efficacement la conduite avec facultés affaiblies et les autres comportements à risque qui y sont associés.

De plus, avec l'amélioration de la conjoncture économique, il est possible que la consommation d'alcool dans les bars et les rassemblements sociaux augmente, car plus de temps et d'argent pourront être consacrés à la vie sociale. Ce virage est observable dans l'augmentation du nombre de personnes qui ont bu au restaurant en 2024 par rapport à la moyenne de 2018 à 2020 (16,05 % contre 14,2 %).

Il est essentiel d'adapter les messages clés au sous-groupe de Canadiens qui boivent seuls à la maison et conduisent ensuite.

Bibliographie

Brown, S.W., Vanlaar, W.G.M., Robertson, R.D. (2021). The Alcohol and Drug Crash Problem in Canada: 2016 Report. Ottawa, Ontario : Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé.

Christensen, J. (Novembre 2023). WHO makes loneliness a global health priority with new Commission on Social Connection. CNN Health. <https://www.cnn.com/2023/11/15/health/who-loneliness-social-connection/index.html>

Collins, G. (Mai 2023). Inflation drives consumers to drink at home. The Spirits Business. <https://www.thespiritsbusiness.com/2023/05/inflation-drives-consumers-to-drink-at-home/> thespiritsbusiness.com/2023/05/inflation-drives-consumers-to-drink-at-home/

Statistique Canada. (Juillet 2023). Crimes déclarés par la police, certaines infractions, Canada, 2021 et 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/230727/t005b-fra.htm>

Organisation mondiale de la Santé. (2024). Social Isolation and Loneliness. <https://www.who.int/teams/social-determinants-of-health/demographic-change-and-healthy-ageing/social-isolation-and-loneliness>



Clause de non-responsabilité

Le contenu de la base de données nationale sur les collisions mortelles de la FRBR peut changer au fur et à mesure de la fermeture des dossiers. Ainsi, il peut y avoir des différences mineures dans le présent document par rapport aux précédents traitant du même sujet.

Le Sondage

Ces résultats sont issus du SSR, une enquête annuelle d'opinion publique élaborée et menée par la FRBR. Au total, 1 510 Canadiens y ont répondu en septembre 2024. Les résultats peuvent être considérés comme exacts avec une marge d'erreur de plus ou moins 2,5 %, 19 fois sur 20. Les réponses à la plupart des questions reposaient sur une échelle de 1 à 6, où 6 indiquait un accord, une préoccupation ou un soutien élevés, et 1, un accord, une préoccupation ou un soutien faibles.

À propos de la base de données nationale sur les collisions mortelles de la FRBR

La base de données nationale sur les collisions mortelles de la FRBR est la seule de son genre au Canada qui comprend à la fois des renseignements sur les collisions déclarées par la police et des informations provenant de coroners ou de médecins légistes (Simpson et coll., 1978). Elle comprend des données démographiques sur les victimes, les collisions et les véhicules provenant de sept administrations canadiennes depuis 1973 et de l'ensemble des administrations canadiennes depuis 1987. Les données toxicologiques complètes sur la consommation d'alcool et de drogues s'appuient sur des essais chimiques d'échantillons de liquides corporels, du sang habituellement.

FONDATION DE RECHERCHE SUR LES BLESSURES DE LA ROUTE

FRBR

La vision de la Fondation de recherche sur les blessures de la route (FRBR) est de s'assurer que les usagers de la route rentrent chez eux en toute sécurité chaque jour, en éliminant les décès sur la route, les blessures graves et leurs coûts sociaux. La mission de la FRBR est d'être une source de connaissances pour la sécurité des usagers de la route et un chef de file mondial en matière de recherche, de développement de programmes et de politiques, d'évaluation et de transfert de connaissances. La FRBR est un organisme de bienfaisance canadien enregistré qui dépend de bourses, de contrats et de dons afin d'offrir des services au public. Pour plus d'informations, visitez tirf.ca ou bien consultez tous les sites Web et les médias sociaux de la FRBR sur le site linktr.ee/tirfcanada.

171, rue Nepean, bureau 200, Ottawa, ON, Canada K2P 0B4 Sans frais : 1-877-238-5235

Numéro d'organisme de bienfaisance enregistré : 10813 5641 RR0001

© Fondation de recherche sur les blessures de la route 2024 ISBN: 978-1-77874-050-3

WWW.CANADAHELPS.ORG/FR/ORGANISMESDEBIENFAISANCE/TIRFCANADA

Avec la participation financière de :

